Économie circulaire : quelles nouvelles de Berne ?

Adèle Thorens Goumaz, conseillère aux États

Forum SIA Bâtir et planifier: La ville circulaire

1er novembre 2022

L'économie verte 2.0

- Mise à l'agenda en 2010 avec le lancement de **l'initiative pour une économie verte**, objectif: inscrire les principes de l'économie circulaire dans la Constitution. Déposée en 2012.
- **Contre-projet** proposé par le Conseil fédéral. Refusé pour quelques voix par le parlement en 2015. Initiative refusée par le peuple en 2016.
- En 2019, dépôt groupé d'interventions reprenant les principaux contenus du contre-projet. Acceptées par le nouveau parlement issu de la vague verte et réunies en une intervention: **Ip 20.433 CEATE-N développer l'économie circulaire en Suisse**

L'économie verte fait son grand retour à Berne

CLIMAT Une alliance interpartis remet sur la table plusieurs points du projet. Elle mise sur le nouveau parlement qui sera issu des élections fédérales d'octobre pour rafler la mise.

Le vote avait pris une dimension symbolique. En décembre 2015, juste après les dernières élections fédérales, la nouvelle majorité PLR-UDC du Conseil national torpillait le contre-projet à l'initiative «pour une économie verte». les moins contestées du contre-projet, celles qui avaient bénéficié à l'époque d'une majorité au sein de la commission de l'environnement.»

Parmi ces propositions, l'inscription dans la loi de l'efficacité des ressources et du principe de l'économie circulaire. L'impact écologique de la Suisse à l'étranger devrait aussi être pris en compte. L'alliance veut des prescriptions pour limiter les déchets liés aux emballages, soutenir une plateforme regroupant les bonnes pratiques des entreprises en matière d'économie verte. Berne devrait aussi encourager des conventions d'objectifs avec les branches

Le contenu du projet (1)

Contenu du projet de révision de la LPE en réponse à l'Ip 20.433 CEATE-N

- Le Conseil fédéral peut proposer **des objectifs** et rend compte régulièrement des progrès réalisés
- La définition de **l'élimination inclut la préparation en vue de la réutilisation des matériaux et produits** (contrôle, nettoyage, réparation, transformation) => financement.
- Les acteurs privés peuvent plus facilement organiser des **collectes de déchets** pour les privés ou les petites entreprises (par ex. plastiques).

Le contenu du projet (2)

- Le Conseil fédéral peut poser des **exigences pour la mise sur le marché de produits,** y compris les emballages (durée de vie, possibilité de réparation, de maintenance, de réemploi, étiquetage, substances nocives/matériaux durables).
- Possibilité d'**interdire certains produits à usage unique ou de courte durée** mais proportionnalité et mesures prises par l'économie d'abord.
- Mise en œuvre des **Innovation Green Deals** (motion 20.3667 Thorens): soutiens à l' innovation, partenariats publics-privés, «bancs d'essai réglementaires».

Et pour la construction ? (1)

- Le Conseil fédéral peut poser **des exigences en matière de construction** respectueuse des ressources, par exemple:
  - Utilisation de matériaux de récupération ou recyclés
  - Promotion de matériaux de construction et d'isolation locaux.
- La Confédération doit **montrer l'exemple**.
- Les cantons sont appelés à définir des **prescriptions sur l'énergie grise** dans le bâtiment.
- Le Conseil fédéral peut introduire **un certificat sur la consommation en ressources** des ouvrages.

Et pour la construction ? (2)

- **Valorisation matière** avant valorisation énergie si économiquement supportable et plus écologique: notamment **matériaux d'excavation et déblais** (mais aussi zinc, cuivre, plomb, phosphore, déchets compostables).
- **Marchés publics**: l'adjudicateur public doit examiner les aspects écologiques lors de toute acquisition et en ternir compte dans les spécifications techniques (avant, formulation potestative).

Retrait de carbone et construction

- **Rapport postulat Thorens 18.4211** sur l'importance des émissions négatives de CO2 pour les futures politiques climatiques et **rapport du Conseil fédéral mai 2022** captage et stockage de CO2 et technologies d'émissions négatives
- **Contre-projet indirect initiative des glaciers**: zéro émissions net pour 2050, 90 % réduction, émissions restantes retirées via émissions négatives => après 2050 quantité CO2 extraites supérieures à émissions restantes
- Possibilités de **stockage de carbone dans la construction en bois ou par carbonatation de béton recyclé**
- **Motion Stark 21.3293** Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation

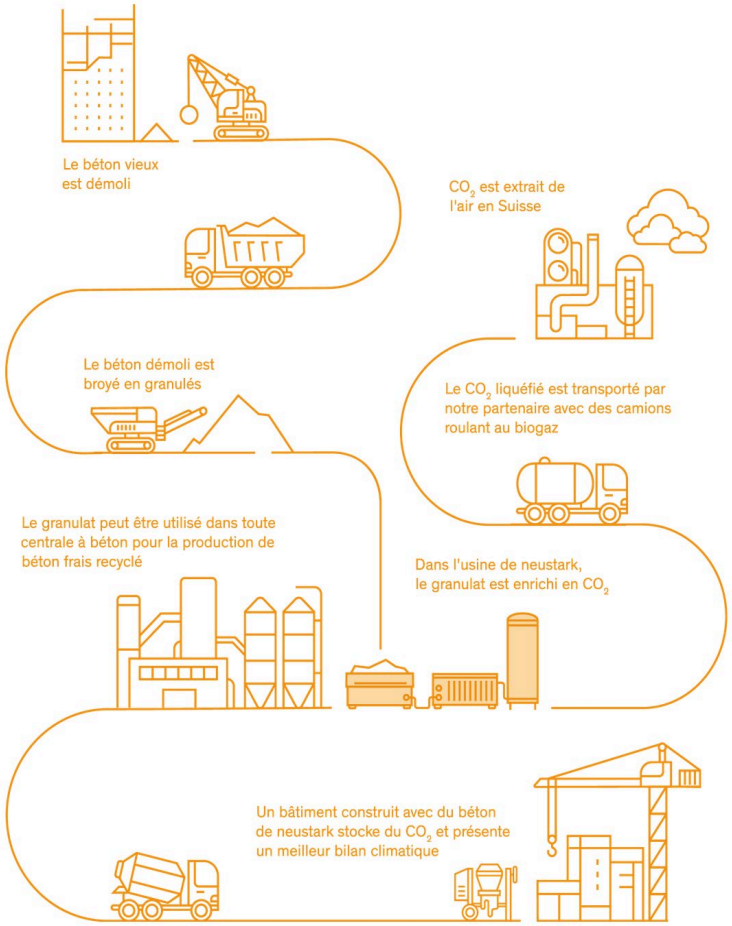

Et aussi: recyclage, réemploi, passeports produits (1)

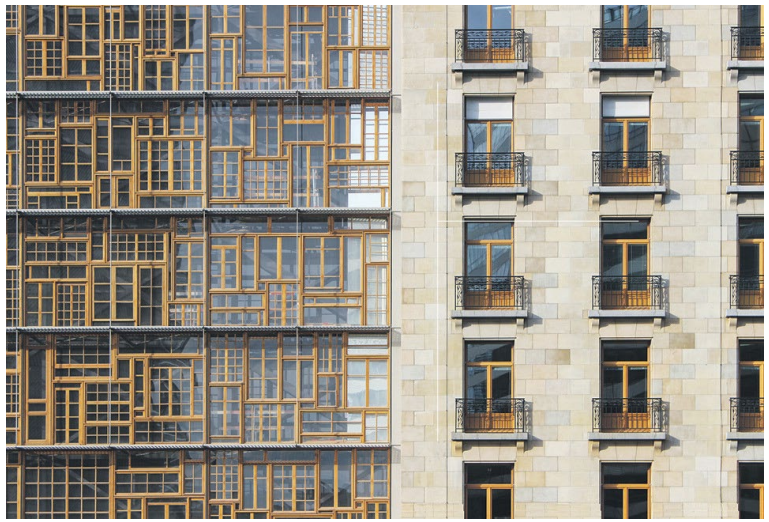

- **Motion Wasserfallen – Schilliger 19.4296** Recyclage des matériaux de construction. La Confédération doit se montrer exemplaire Utilisation de matériaux secondaires à chaque fois que techniquement possible dans génie civil et routes, par la Confédération, les cantons et les communes. Des normes pourraient être établies.
- **Interpellation Thorens 20.3614** Économie circulaire et construction. Comment promouvoir le réemploi dans le bâtiment ? Pistes évoquées par le Conseil fédéral: intégration dans les normes de durabilité, compensations financières, intégration dans l'OLED, rôle exemplaire Confédération, formation, soutien de projets.

Et aussi: recyclage, réemploi, passeports produits (2)

- **Postulat Schaffner 20. 4135** Que signifie l'objectif "zéro net" pour le secteur du bâtiment, et comment l'atteindre? Rapport sur mesures pour rendre la construction de bâtiments compatibles avec l'objectif zéro net 2050, notamment recours au bois et matériaux renouvelables, recyclage et réemploi, carbonatation du béton.
- **Interpellation Thorens 21.3196** Économie circulaire. Comment la Suisse se prépare-t-elle à l'introduction de passeports produits ou passeports matériaux ? La Confédération suit les activités de l'UE, avec les passeports produits et matériaux, la construction disposerait d'informations sur les différents matériaux tout au long de la durée de vie des bâtiments.

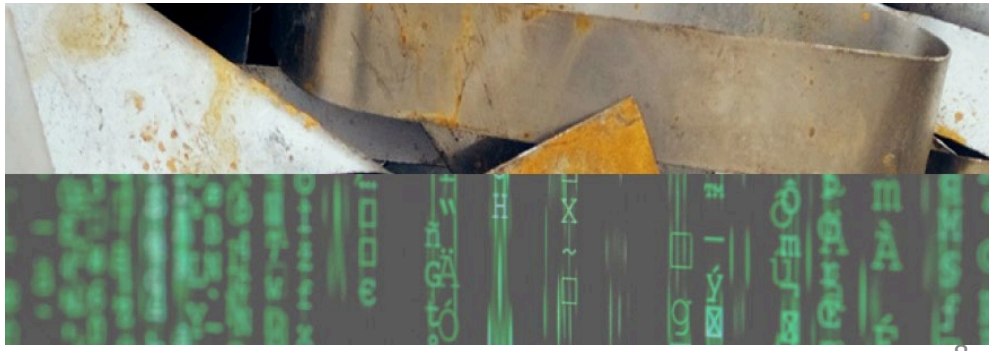

Merci pour votre attention !